

De: Desmeules, Hélène
Envoyé: 24 janvier 2011 09:18
À: Boutin, Anne-Lyne (BAPE)
Objet: TR : BAPE- Massif du Sud question en DQ12

Bonjour Madame Boutin,
Voici la réponse de M. Mario Dessureault, ci-dessous;

J'ajouterais pour compléter que cette question a été traitée dans le rapport du BAPE sur le parc éolien Des Moulins, p.41.

"Advenant un dépassement des critères de la note d'instruction 98-01, des mesures d'atténuation seraient mises en place. La vitesse de rotation des éoliennes pourrait être diminuée et le nombre d'éoliennes opérationnelles dans un secteur donné pourrait également être réduit."

Merci
Cordialement

Hélène Desmeules

Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
 (418) 521-3933, poste 4697
helene.desmeules@mddep.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Dessureault, Mario
Envoyé : 24 janvier 2011 08:53
À : Desmeules, Hélène
Objet : RE : BAPE- Massif du Sud question en DQ12

Bonjour Hélène,

Je suis de retour ce matin. Voici la réponse à la question du Bape.

Question : Quelles mesures d'atténuation pourraient être exigées du promoteur advenant le dépassement des niveaux sonores stipulés dans la Note d'instruction 98-01 du Ministère? La diminution de la vitesse de rotation ou l'arrêt temporaire des éoliennes dépassant le niveau sonore acceptable pourraient-ils être considérés comme mesures d'atténuation?

Réponse : Si on constate une dérogation aux critères de la Note d'instructions 98-01 suite à la mise en exploitation d'un parc éolien, les mesures d'atténuation envisageables sont :

- l'arrêt périodique ou total des éoliennes responsables;
- la limitation de la puissance de production (éolienne bridée).

Mario Dessureault, ing., M.Sc.A.


Courriel: mario.dessureault@mddep.gouv.qc.ca

P.S.: Notez que je représente les ingénieurs de l'État au sein du comité de négociation.

-----Message d'origine-----

De : Desmeules, Hélène
Envoyé : 20 janvier 2011 08:41
À : Dessureault, Mario
Objet : TR : BAPE- Massif du Sud question en DQ12

Bonjour Mario,
Merci de répondre à la question, le BAPE veut une réponse pour demain.
BYE

Hélène Desmeules
Chargée de projet
Service des projets en milieu terrestre
Direction des évaluations environnementales
675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage
Québec (Québec) G1R 5V7
 (418) 521-3933, poste 4697
helene.desmeules@mddep.gouv.qc.ca

-----Message d'origine-----

De : Boutin, Anne-Lyne (BAPE)
Envoyé : 19 janvier 2011 16:47
À : Talbot, Denis
Cc : Desmeules, Hélène
Objet : BAPE- Massif du Sud question en DQ12

Bonjour monsieur Talbot,

Veillez trouver en fichier joint une question en DQ12 dont la commission souhaite recevoir la réponse d'ici vendredi le 21 janvier prochain.
Vous remerciant de votre collaboration habituelle, veuillez recevoir mes salutations les meilleures.

Bien vouloir en confirmer la réception par le retour d'un courriel.

Anne-Lyne Boutin, coordonnatrice
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6
Téléphone : (418) 643-7447, poste 420
Sans frais: 1 800 463-4732
Télécopieur: (418) 643-9474

anne-lyne.boutin@bape.gouv.qc.ca
www.bape.gouv.qc.ca



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement !

Avis de confidentialité : L'information transmise dans ce courriel est de nature privilégiée et confidentielle. Elle est destinée